



**Accès et protection des renseignements
personnels : choisir sa gouvernance
stratégique !**



Organismes publics du Québec



Entreprises privées du Québec

18^e ÉDITION**SOYEZ PRÉSENT !****Une activité
incontournable!**

INFORMATION GÉNÉRALE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

À LA JOURNÉE PROFESSIONNELLE

Inscription & documentation | Les frais d'inscription sont indiqués sur le formulaire d'inscription. Ces frais incluent la documentation transmise sur la plateforme Brio, l'accès à la visioconférence, l'attestation de participation et la gestion administrative du dossier. Pour les participants.es en présentiel pour toute la journée, il est également inclus la restauration lors des pauses et du lunch du midi.

Visioconférence | L'AAPI détient une licence d'utilisation Teams pour la diffusion par visioconférence de ses activités de formation. Par ailleurs, vous bénéficierez en outre d'un soutien logistique avant le début de la Journée Professionnelle (JP) et en tout temps pendant la diffusion. Une captation des activités de la matinée permettra de bénéficier d'une webdiffusion de qualité professionnelle.

Horaire de la JP | Diffusée en présentiel (Grand Salon de l'Université Laval, Pavillon Maurice-Pollack) et en visioconférence pour les activités de la matinée, soit de 8 h 30 à 12 h. L'activité de **simulation de l'après-midi** se déroule **uniquement en présence** de 13 h à 17 h.

L'attestation de participation | Émise le 3 décembre 2025 de façon automatique pour tous les participants selon leur participation pour la journée ou en demi-journée, en présence ou en visioconférence.

Inscription | Nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible en suivant le lien correspondant vers le formulaire d'inscription. Une facture vous sera transmise par courriel confirmant votre inscription.

Aucune inscription sur place. Inscrivez-vous dès maintenant !



Politique d'annulation ou de remboursement* | L'AAPI se réserve le droit d'annuler la Journée Professionnelle si elle juge le nombre de participants insuffisant. Dans le cas où une personne souhaite annuler son inscription :

- 15 jours ou plus avant la tenue de la Journée Professionnelle le remboursement complet.
- Moins de 14 jours avant la tenue de la Journée professionnelle pour une personne inscrite à la Journée entière : remboursement moins 10 % de frais administratifs
- En cas d'absence non signalée : aucun remboursement.

Emploi-Québec | En vertu du paragraphe 26 de l'article 1 du *Règlement sur les dépenses admissibles*, les activités et les formations dispensées par l'AAPI constituent une dépense admissible aux fins de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* et sont reconnues par Emploi-Québec. Aucun numéro d'agrément n'est donné. Vous n'avez qu'à indiquer le nom de l'AAPI et à produire un exemplaire du programme ainsi que les factures.

Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (LPRPSP) | Conformément à l'article 8 de la LPRPSP, les renseignements recueillis servent à la gestion de votre dossier et, comme tels, ne sont accessibles qu'au personnel de l'AAPI. Vous avez un droit d'accès et de rectification sur les renseignements contenus dans votre dossier, qui est conservé au siège social de l'AAPI, 750, côte de la Pente-Douce, bureau 205, Québec.